



ASSEMBLEE GENERALE DE L'A.R.T.C. du 9 février 2009

Procès verbal

A. L'Assemblée Générale s'est tenue le 9 février 2009 sur convocation des adhérents enregistrés entre le 1er octobre 2007 et la période de diffusion de la convocation mi-janvier 2009.

Etaient présents ou représentés : 192 adhérents (dont 150 pouvoirs).

Le président, JM Duffau, ouvre l'Assemblée à 17 heures 30.

Elections au Conseil d'administration

Mandats à échéance : Jean Cochevelou, Valéry Fassiaux, Monique Haillant, Marie-Hélène Lorreyte, Patricia Meyssonier, Brigitte Slostowski ont été réélus à l'unanimité :

(Il n'y avait pas de candidature nouvelle).

Le **Conseil d'administration** est, en conséquence, composé des 23 membres ci-après :
F Chiron, J Cochevelou, JY Delattre, L Delattre, R Delouis, JP Desgeorges, J-M Duffau, M Esnault, V Fassiaux, MF Gruet, M Haillant, A Holford, F Lafeuille, M-H Lorreyte, P Meyssonier, A Monjour, S Nagrodski, M Poisson, D de Pontevès, T Porquet, JM Roiné, B Slostowski, C Thoda-Burgess.

A l'issue de l'Assemblée Générale, le Conseil d'administration procède au renouvellement de son **Bureau** ; celui-ci, est constitué comme suit :

- Président : J-M. Duffau, - Vice-président : J-Y. Delattre,
- Trésorière : P. Meyssonier - Secrétaire : J. Cochevelou,
- Secrétaires adjoints : F. Chiron chargée de l'évènementiel, M. Haillant chargée de la Lettre.

B. Rapport moral.

1. Vie de l'association.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration a siégé le 22 novembre 2008, le Conseil scientifique a été réuni par le Pr. Delattre le 7 novembre 2008 afin de statuer sur les demandes de bourses, le Bureau s'est réuni 7 fois.

Le nombre des membres à jour de leur cotisation recensés entre le 1^{er} octobre 2007 et le 30 septembre 2008 était de **418** (303 renouvellements d'adhésion et 115 adhésions nouvelles), en légère progression par rapport à l'an passé. Outre nos adhérents qui, très souvent, ajoutent un don à leur cotisation, près de 800 donateurs nous ont adressé une contribution, nombre inférieur (mais, en proportion plus généreux) à celui de l'an dernier qui avait été particulièrement élevé.

Les délégations régionales sont à l'origine de près du tiers des recettes en cotisations et dons grâce à leur action locale très dynamique dont la Lettre de décembre vous a donné un aperçu.

L'ARTC a signé une convention de partenariat avec la puissante fédération de recherche sur le Cerveau (FRC).

Enfin, nous sommes en liaison avec l'IBTA (International Brain Tumour Alliance) qui vise à fédérer la lutte contre les tumeurs cérébrales au niveau mondial.

Avec l'ARTC-Sud, nous entretenons des relations soudées par un même objectif et concrétisées par la présence à notre AG de sa présidente, Mme David.

2. Aide à la recherche médicale.

Le Pr. JY Delattre présente l'ensemble des programmes approuvés par le Conseil scientifique et pour lesquels le soutien de l'ARTC est sollicité :

- Travaux menés par l'ANOCEF (Association des Neuro-Oncologues d'expression française) et dirigés par le Pr. Honnorat, subvention demandée de 20000 € prise en charge par la délégation de Lyon,
- Neuro-oncologie pédiatrique : médulloblastomes métastatiques de l'enfant et gliomes des voies optiques de l'enfant, subvention demandée de 20000 € prise en charge par la délégation de Bordeaux,
- Prise en charge des oligodendrogliomes anaplasiques, programme associant 12 villes et 28 hôpitaux,
- Gliomes malins des sujets âgés,
- Inhibiteurs de l'angiogénèse tumorale,
- Complications neurologiques des traitements,
- Facteurs génétiques des gliomes (programme international GLIOGENE)

- Etude « au lit du patient » (aide au diagnostic, au pronostic et au traitement par l'analyse moléculaire),
- Etude des cellules souches tumorales,
- Etude des voies métaboliques, recherche préclinique sur les nouvelles thérapeutiques.

L'ARTC s'engage donc à financer 40000 € de subventions et 14 bourses d'un montant de 201710 € auxquels s'ajoutent 37700 € de fournitures diverses pour la recherche (matériel de labo, participation à des congrès, frais de déplacement, ..) soit, au total, 279410 € affectés à la recherche médicale.

Dans le cadre de cette présentation, le Dr. Soufiane el Hallani rend compte de ses travaux sur l'angiogénèse des tumeurs (voir aussi la Lettre de décembre 2008) et le Dr. Marc Sanson fait part d'une avancée médicale importante réalisée à la Salpêtrière à la suite de la mise en évidence de la mutation d'un gène spécifique des gliomes (la fréquence de cette mutation varie en fonction du type tumoral, atteignant 90% dans certains sous-types), ce qui permettra d'améliorer la réponse au traitement ; elle a été rendue possible grâce à l'utilisation croisée de la banque de données cliniques gérée par Anne-Marie Lekieffre (4000 fiches à ce jour) et de la banque de données moléculaires gérée par Yannick Marie au laboratoire.

3. Soutien aux malades et à leur famille et aide aux services hospitaliers.

Conformément à ses statuts, l'A.R.T.C. s'efforce de répondre, dans la mesure de ses capacités, aux demandes d'amélioration des conditions d'hospitalisation. C'est ainsi que l'A.R.T.C. offre les soins bimensuels d'une coiffeuse et d'une esthéticienne aux patientes hospitalisées dans le service du Pr. Delattre à la Salpêtrière et finance le concours d'une psychologue à Pau.

L'aide aux services hospitaliers a porté, à titre d'exemple, sur des frais d'inscriptions à des stages pour des personnels soignants, l'achat de lits d'appoint, des forfaits téléphoniques mobiles pour la communication dans le service...

Cette année, nous participons à hauteur de 15000 € au financement de travaux dans le service du Pr. Delattre pour créer des bureaux destinés aux assistants de recherche clinique et leur permettre de travailler dans de meilleures conditions.

4. Communication.

- Un *comité de parrainage* a été constitué avec les chanteurs Michel Delpech (que nous avons sollicité il y a plusieurs années), Cali (qui vient de nous donner son accord en la personne de son manager présent à l'AG) ainsi que Romain Mesnil, champion de saut à la perche.

- La *Lettre*, sous la responsabilité de Monique Haillant, est devenue un élément essentiel de lien avec nos adhérents et sympathisants ; elle est imprimée gracieusement par la société DEJAGLMC et diffusée à près de 1400 exemplaires.

- *Manifestations* : Florence Chiron coordonne les diverses manifestations organisées en région parisienne ou à l'initiative des délégués régionaux, avec le concours de Sylvie Nagrodski et Andrew Holford.

- Le *site internet* a été profondément remanié grâce au précieux concours de Marc Ouzounian ; une présentation vidéo y sera prochainement intégrée.

- *Youphil* : l'ARTC figurera également sur un nouveau site internet créé par Christianna Thoda-Burgess (membre de notre CA) et Jean-Marie Colombani pour soutenir les activités philanthropiques.

5. Questions diverses

Legs Cambon : Me Delouis, membre de notre CA, assure avec énergie le suivi du dossier très complexe d'un legs important fait par Mme Cambon à 12 fondations et associations, dont l'ARTC, avec la volonté de le faire aboutir dans les meilleurs délais

6. Conclusion.

Grâce à votre fidélité et à votre générosité, l'ARTC est une association vivante et solide. Elle remplit pleinement ses objectifs en répondant de façon très réactive aux besoins formulés par son conseil scientifique et aux demandes occasionnelles de concours financier à la recherche ou en terme d'aide aux services hospitaliers. Il faut être conscient que son fonctionnement reste très artisanal - avec, en contrepartie, des frais généraux extrêmement réduits -. Notre ambition est de développer notre action pour accompagner l'effort de recherche ; celle-ci commence à porter ses fruits et appelle des besoins nouveaux comme à étoffer les équipes de chercheurs. Nous souhaiterions pour cela que se créent de nouvelles délégations régionales mais cela suppose aussi une équipe dirigeante à la hauteur de cette ambition ; il importe de la renforcer et de préparer la relève des « anciens ».

Le rapport moral est adopté à l'unanimité

C. Rapport financier (cf. tableau ci-après et dossier remis en séance).

Résultat au 30 septembre 2008

CHARGES		PRODUITS	
		Produits divers	1252,92
Achats	67671,31	Dons adhérents	159656,95
Matériels informatiques	1 345,14	Dons famille	150559,04
Matériels scientifiques	1 043,39	Manifestations	64 500,30
Fournitures administratives	2477,91	Dons sociétés	
Fournitures labo recherches	59254,41	Recettes diverses Colmar	1 854,00
Achats divers	3 550,46	Recettes diverses Pau	1 680,00
		Recettes diverses Bordeaux	640
Services extérieurs	24561,7		
Assurances	1 670,38	Total Recettes	380 143,21
Sous-traitance	15229,04		
Etudes	598	Subventions recherche utilisées	52776,12
Reprographie et locations	1 134,00	Autres produits	344,09
Séminaires et Congrès	3191,14	Produits financiers	678,69
Entretien réparation	1 066,83		
Documentation	1 672,31	Total autres recettes	53 798,90
Autres services extérieurs	192080,25		
Bourses	176017,18		
Honoraires et divers	1 478,05		
Déplacements Réceptions	8 268,57		
Postes et télécom	6029,01		
Services bancaires	287,44		
Subventions versées	18 950,00		
EXCEDENT	130 678,85		
TOTAL	433942,11	TOTAL	433942,11

La trésorerie au 30 septembre 2008 s'élevait à **514811,29 €** (représentant une année et demi de notre budget) montant supérieur à notre objectif qui est de disposer d'une année d'avance de trésorerie afin d'assurer, quoiqu'il arrive, le paiement des bourses engagées et de répondre, le cas échéant, à des demandes imprévues de financement pour la recherche.

D. Objectifs 2009 et Budget prévisionnel (cf. dossier remis en séance).

Le budget prévisionnel a été bâti sur une estimation – prudente - de recettes de 188000 €

Les dépenses sont, par contre, en grande partie déjà déterminées et certaines déjà engagées ; elles se répartissent en :

- dépenses de recherche : 279410 € (cf. §2),
- aide aux services hospitaliers et aux patients : 27000 €
- frais généraux et divers : 19100 €

soit, au total, **325510 €**

Le résultat prévisionnel serait donc de -137510 € (équilibrant l'excédent de 130678 € réalisé sur l'exercice précédent).

Le rapport financier et le budget prévisionnel sont adoptés à l'unanimité.

E. Montant de la cotisation : l'assemblée décide, à l'unanimité, de maintenir la cotisation à 30 €

Le Président

Le Secrétaire général